

**CCAS DE CASTANET-TOLOSAN
HAUTE-GARONNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
Conseil D'ADMINISTRATION
du 30 juin 2025**

Reçu le 02 juil. 2025

www.delibs.com/castanetolosan-ccas

Nombre de membres du Conseil
d'administration du CCAS : 17
Présents : 7
Pouvoir(s) : 0
Absent(s) : 10

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin 2025, une nouvelle convocation du Conseil d'administration a été faite le 27 juin 2025.

Le lundi 30 juin 2025 à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni à Hôtel de Ville - Salle des Archives, sous la présidence de M. Thierry LOUVET.

PRESENTS :

M. Thierry LOUVET, Mme Annie AVEROUS, Mme Elisabeth PELOUS-TORAL, Mme Agnès DESPLAS, M. Emmanuel IBANEZ, M. Didier MOURGUES, Mme Gisèle SARDA

ABSENTS :

M. Xavier NORMAND, Mme Sandrine FALZON, M. Pascal CHICOT, Mme Luc'ia VIDAL, Mme Christine BERTY, Mme Marie-Laure SICOT, Mme Isabelle BARTHEL, M. Philippe BRIDONNEAU, Mme Béatrix DE VEYRINAS, Mme Marie-Françoise CABAL-SCHNEIDER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie AVEROUS

Délibération n°DEL2025-017 : Budget supplémentaire - Budget annexe Résidence Autonomie "Les Claires Fontaines"

Suite aux votes du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Résidence Autonomie « Les claires Fontaines » et de l'affectation des résultats par délibération, il convient dans le cadre de ce budget supplémentaire de réajuster les crédits inscrits au Budget primitif 2025 du Budget Annexe de la Résidence Autonomie « Les claires Fontaines » en intégrant notamment les restes à réaliser 2024 ainsi que le résultat de l'exercice 2024.

Le budget 2025 et modifié comme suit :

- (1) Les restes à réaliser 2024 sont pris en compte à hauteur de 32 428,14 € en dépenses d'investissement.
- (2) Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 est repris sur l'exercice 2025, conformément à la délibération d'affectation du résultat, soit : 32 452,99 € en reports à nouveau de la section d'investissement (compte 001).
- (3) Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles est augmenté de 24,85 € pour un total de 60 952,99 € (RAR compris).

Section d'exploitation

Dépenses			
Libellé	BP 2025	Budget supplémentaire	BP 2025 + BS
Gr 1 - Dépenses exploitation courante	468 200,00 €	0,00 €	468 200,00 €
Gr 2 - Dépenses de personnel	833 100,00 €	0,00 €	833 816,81 €
Gr 3 - Dépenses de structure	541 500,00 €	0,00 €	541 500,00 €
Total	1 842 700,00 €	0,00 €	1 842 700,00 €

Recettes			
Libellé	BP 2025	Budget supplémentaire	BP 2025 + BS
Gr 1 - Produits de la tarification	1 632 250,00 €	0,00 €	1 632 250,00 €
Gr 2 - Produits de l'exploitation	210 450,00 €	0,00 €	210 450,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	1 842 700,00 €	0,00 €	1 842 700,00 €

Section d'investissement

Dépenses					
Chapitre	Libellé	BP 2025	Budget Supplémentaire	RAR	BP 2025 + BS + RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	28 500,00 €	24,85 €	32 428,14 €	60 952,99 €
Total		53 500,00 €	24,85 €	32 428,14 €	85 952,99 €

Recettes					
Chapitre	Libellé	BP 2025	Budget Supplémentaire	RAR	BP 2025 + BS + RAR
001	Résultat investissement reporté	0,00 €	32 452,99 €	0,00 €	32 452,99 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
28	Amortissement des immobilisations	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Total		53 500,00 €	32 452,99 €	0,00 €	85 952,99 €

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire du Budget Annexe de la Résidence d'Autonomie « Les Claires Fontaines » présenté ci-dessus, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - A la section d'exploitation au montant de 0,00 €,
 - A la section d'Investissement au montant de 32 452,99 €.

Fait à Castanet-Tolosan, le 1^{er} juillet 2025

Le Président du CCAS,

Xavier NORMAND

